

NOTES DE SYNTHÈSE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015 À 20 H 00

Communication des décisions du Maire (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- les D.I.A.

081-2015	12.05.2015	D.I.A. 33 boulevard Valtriche
082-2015	12.05.2015	D.I.A. 91 rue des Vignattes
083-2015	12.05.2015	D.I.A. 5 allée Van Gogh
084-2015	12.05.2015	D.I.A. 9 rue Albert 1 ^{er}
085-2015	12.05.2015	D.I.A. 13 allée du Rond Pré
086-2015	12.05.2015	D.I.A. 15 rue Chopin

- les autres décisions

078-2015	06.05.2015	Convention d'exposition avec Madame Isabelle BOURGER – du 6 juin au 19 juillet 2015 Galerie Mme de Graffigny
079-2015	06.05.2015	Convention d'exposition avec Madame Lucile NABONNAND – « Conversation dans un boudoir » - Galerie Mme de Graffigny
080-2015	07.05.2015	Formation professionnelle continue avec la Prévention Routière – Stage « Intervenants en éducation routière – Actions primaires Mobilipass » - 19, 20 et 21 mai 2015 – 350 € HT
087-2015	13.05.2015	Contrat de cession avec l'Association « Centre d'Actions Musicales » - Samedi 20 juin 2015 – 600 €
088-2015	18.05.2015	Convention de partenariat avec l'association familiale de la Ruche de Clairlieu
089-2015	18.05.2015	Logiciel de gestion des sites funéraires / migration vers la nouvelle version – Société GESCIMES – 952,80 € TTC
090-2015	18.05.2015	Travaux de rénovation de deux courts de tennis extérieurs au complexe sportif Roger Bambuck – Société POLYTAN – 71 892 € TTC
091-2015	19.05.2015	Marché à bons de commande relatif aux prestations de sténotypie – Société ATRIUM – 6 000 € TTC
092-2015	20.05.2015	Renouvellement d'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Nancy Grands Territoires – 7 000 € par an
093-2015	27.05.2015	Modification de la régie d'avances pour les menues dépenses de fonctionnement de l'accueil familial municipal
094-2015	28.05.2015	Contrat de destruction de la propagande électorale – LA POSTE – 78 € TTC
095-2015	28.05.2015	Marché à bons de commande de quincaillerie et de plomberie – Société DUPONT EST – 20 000 € TTC
096-2015	28.05.2015	Mission d'assistance à la passation des marchés publics d'assurance – Société RISK Partenaires – 1 800 € HT

1. Débat – Politiques liées à l'éducation et à la petite enfance (F. WERNER – O. AIRAUD – D. BEGUIN – M. SCHWEITZER – G. PALTZ – A. MICHENON)

2. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (A.D.U.A.N.) (F. WERNER)

Le 5 mai 2015, la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne - Lorraine nous a transmis son rapport d'observations définitives concernant la gestion de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne.

A cet effet, vous trouverez, ci-dessous, les observations et recommandations que la Chambre régionale des comptes a souhaité formuler sur la gestion de l'A.D.U.A.N. :

1. Revoir le règlement intérieur du personnel.
2. Redéfinir les critères d'appréciation de l'intérêt collectif.

En annexe, figure la synthèse des remarques formulées par la Chambre régionale des comptes et le document intégral peut être consulté en mairie, au service des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est appelé à en débattre.

3. Tarifs municipaux 2015 (A. CHARDON – M-C. DELUCE – O. AIRAUD – D. BEGOUIN)

Après avis favorables des commissions compétentes, le Conseil Municipal est appelé à fixer à compter du 1^{er} août 2015 les tarifs municipaux figurant dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	UNITE DE FACTURATION	TARIFS 2015
RESTAURATION		
. Personnel Communal (idem que FPA)		
Repas	unité	6,04 €
Boisson	unité	0,52 €

ENSEIGNEMENT		
. Etude surveillée		
Si fréquentation 1 à 8 fois/mois	mois	
Si fréquentation > 8 fois/mois	mois	
. Restauration scolaire		
Tarif villarois & enfant du personnel	repas	
de 0 à 1 200 €		4,00 €
> 1 200 €		5,00 €
Tarif extérieur	repas	8,00 €

JEUNESSE		
. Garderie		
Pour 1 enfant :		
de 7H30 à 8H30	1/2 heure	1,15 €
16H30 à 17H30 et 17H30 à 18H30	heure	2,25 €
Pour 2 enfants :		
de 7H30 à 8H30	1/2 heure	0,63 €
16H30 à 17H30 et 17H30 à 18H30	heure	1,24 €
Pour 3 enfants et plus :		
de 7H30 à 8H30	1/2 heure	0,63 €
16H30 à 17H30 et 17H30 à 18H30	heure	0,74 €
P.A.I (projet d'accueil individualisé)		
11H30-13H30		3,36 €
Pénalité au-delà de 18H30 et jusqu'à 19H00		4,60 €
. ALSH		
Journée - Prix plafond	jour	12,20 €
Journée - Prix plancher	jour	2,40 €
Mercredi après-midi - Prix plafond	1/2 jour	5,65 €
Mercredi après-midi - Prix plancher	1/2 jour	1,20 €
mercredi après-midi+Repas : Plafond	1/2 jour	8,10 €
mercredi après-midi+Repas : Plancher	1/2 jour	1,70 €

PERSONNES AGEES		
. Restauration F.P.A Paul Adam et Clairlieu		
Résidents F.P.A et personnes âgées villaraises	repas	6,04 €
Invités	repas	8,06 €
Boisson servie avec le repas	boisson	0,52 €
Café, thé ou infusion	boisson	0,26 €
Repas des familles		15 €
Forfait bien-être		GRATUIT

Appartement type F1		375,23 €
Appartement type F1 bis		429,41 €
Appartement F1 bis pour couple		461,27 €
Appartement F1 + F1 bis		548,71 €
Chambre d'accueil		24,36 €

SERVICE CULTUREL				
NOM DE LA SALLE	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	FORFAIT WEEK-END	
	du lundi au vendredi 8h - 23h	du lundi au vendredi 8h - 23h	tarif plein	tarif réduit
CHATEAU DE MME DE GRAFFIGNY (4 SALONS)	1 000 €	400 €	2 500 €	1 300 €
LOCATION	caution 600 €			
MENAGE	forfait optionnel de 300 € (4 heures*21 = 84 €)			
LES ECRAIGNES				
JEAN FERRAT	380 €	75 €	750 €	150 €
LOCATION	caution 300 €			
VAISSELLE	caution 200 €			
MENAGE	forfait optionnel de 300 € (4 heures*21 = 84 €)			
DERUET	200 €	50 €	400 €	100 €
LOCATION	caution 150 €			
VAISSELLE	caution 120 €			
MENAGE	forfait optionnel de 150 € (3 heures*21 = 63 €)			
CUISINE	forfait de 50 €			
MELISANDE	50 €	25 €	100 €	50 €
LOCATION	caution 100 €			
MENAGE	forfait optionnel de 150 € (1 heure*21 = 21 €)			
LE PLACIEUX				
SALLE CLUB JEUNES	100 €	50 €	200 €	100 €
SALLE POLYVALENTE + PATIO	250 €	70 €	400 €	200 €
LOCATION	caution 150 €			
VAISSELLE	caution 120 €			
MENAGE	forfait optionnel de 150 € (3 heures*21 = 63 €)			
CUISINE	forfait de 50 €			
FORFAIT REGISSEUR 3 heures	120 €			

Occupation du domaine public		
Emplacement de taxi (par an)		50 €
Marchés (ml / jour)		0,66 €
Camion magasin forfait / jour		
Jusqu'à 11 présences par trimestre		30 €
A compter de 12 présences par trimestre		20 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 2 jours et inférieure à 1 mois	Par jour	3,06 €

Après avis des organismes compétents

Neutralisation de place de stationnement supérieure à 1 mois et inférieure à 3 mois	Par jour	2,04 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 3 mois	Par jour	1,02 €
Emprise de chantier sur le domaine public (palissade, barrières, séparateur de voie, etc...) inférieure à 6 mois	Par jour	0,26 €
Emprise de chantier sur le domaine public (palissade, barrières, séparateur de voie, etc...) supérieure à 6 mois		0,10 €
Dépôt de matériaux (tas de sable, cailloux etc.)	Par jour	1,53 €
Matériels : baraque, roulotte de chantier, échafaudage, benne, échelle, nacelles, grues, monte tuiles, etc ...	Par jour	1,53 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à la 1/2 journée	Par jour	306,00 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à 2 h et inférieure à une 1/2 journée	par 1/2 journée	153,00 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée inférieure à 2 h	2 h maxi	76,50 €
Installation d'une terrasse saisonnière à titre commercial du 1er mai au 30 septembre	Par an	10,20 €
Installation d'une terrasse permanente à titre commercial	Par an	15,30 €
Installation chevalets, porte menu, distributeur de journaux et similaires	Par an	10,20 €
Installation d'étalage divers, bac à glace, rôtissoire, distributeur de boissons etc...	Par an	30,60 €
Exposition de véhicules (2 roues, voitures, etc.) hors emplacement de stationnement	Par an	40,80 €
Kiosque (sur le domaine public communal)	Par an	1 020,00 €
Poteau, mat lesté, etc.	Par jour	0,77 €

DESIGNATION	UNITE DE FACTURATION	TARIFS 2015
ETAT CIVIL		
. Columbarium		
15 ans - 2 urnes - modèle 6 familles		447 €
15 ans - 2 urnes - modèle 8 familles (floracube)		615 €
15 ans - 4 urnes - modèle 8 familles		922 €
30 ans - 2 urnes - modèle 6 familles		670 €
30 ans - 2 urnes - modèle 8 familles (floracube)		922 €
30 ans - 4 urnes - modèle 8 familles		1 229 €
. Columbarium Pyramide Alexandrie		
15 ans - 1 urne		261 €
15 ans - 2 urnes		521 €
15 ans - 3 urnes		782 €
15 ans - 4 urnes		1 042 €
30 ans - 1 urne		392 €
30 ans - 2 urnes		782 €
30 ans - 3 urnes		1 173 €
30 ans - 4 urnes		1 564 €
. Concessions cimetière		
durée 15 ans		39 €
durée 30 ans		110 €
durée 50 ans		238 €
. Carrés cinéraires avec Cavurne (délib. du 24/04/07)		
durée 15 ans		339 €
durée 30 ans		451 €
durée 50 ans		683 €
Taux unitaire / vacations funéraires		20 €

DESIGNATION	UNITE DE FACTURATION	TARIFS 2015
INSTALLATIONS SPORTIVES		
	Journée	
COSEC		
COSEC Marie Marvingt		85 €
Gymnase Gilbert Bauvin		63 €
Gymnase Alice Milliat		63 €
Boulodrome couvert		53 €

	Journée	
STADE		
Salle tennis de table		53 €
Salle renforcement musculaire		53 €
Tennis couvert		85 €
Tennis extérieur		85 €
Hall Rangeard		53 €
Salle de réunion		53 €
Club House		53 €
Terrain synthétique Terrain Honneur Terrain rugby Terrain entraînement vert		

DIVERS		
copies de documents		
Format A 4 n & b		0,10 €
Format A 4 couleur		0,20 €
Format A 3 n & b		0,15 €
Format A 3 couleur		0,30 €
divers		
Hôtel à insectes		50,00 €
Nichoirs		50,00 €

Dispositions particulières relatives aux tarifs proposés

Service culture

CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS au 01/08/2015		
PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	GRATUITE
non Villarois - particuliers - associations - entreprises - commerçants	Villarois - particuliers - associations : spectacles, manifestations, repas d'Assemblée Générale - entreprises - commerçants	Réunion politique publique (limitée à 3 / an)
	Association à but caritatif	AG association villaroise (limitée à 1 / an)
	Personnel communal	Association villaroise organisant un événement dont la totalité des fonds est reversée au profit d'une œuvre caritative

Service éducation

La commune de Villers-lès-Nancy applique les tarifs suivants pour la restauration scolaire :

TRANCHES	TARIFS
0 à 400 €	4,00 €
401 à 801 €	4,40 €
801 à 1 200 €	4,80 €
+ de 1 201 €	5,50 €
Extérieur	6,00 €

Nous vous proposons une nouvelle application des tarifs pour la restauration scolaire tenant compte des revenus fiscaux (avis d'imposition) de chaque foyer et d'une homogénéisation de tranche :

TRANCHES	TARIFS
0 à 1 200 €	4,00 €
+ de 1 200 €	5,00 €
Extérieur	8,00 €

$$\text{TRANCHES} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{12 \text{ mois}} = \text{Revenu Mensuel} / \text{nombre de parts}$$

Service solidarité

Revalorisation des redevances du FPA Paul Adam au 1^{er} juillet 2015

Conformément à l'article 3 du titre d'occupation des appartements du foyer logement « Paul Adam », le montant de la redevance (loyer + charges) est révisable chaque année sur la base de l'évolution fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances.

L'arrêté du 26 décembre 2013 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées fixe une augmentation maximale de 0,05% pour l'année 2015.

Après avis favorables des commissions compétentes, le Conseil Municipal est appelé à conserver les redevances du FPA Paul Adam à leur niveau de 2014.

A l'unanimité

4. Tarifs des spectacles de la saison culturelle (M-C. DELUCE)

Dans la perspective d'améliorer la lisibilité de la programmation culturelle, la **municipalité**, l'association **Loisirs et Culture** et **Clairlieu Animation** se sont accordés sur une harmonisation des tarifs des spectacles selon les chiffres suivants :

14 € Plein tarif (au Caveau de la Roële, ce tarif fait également office d'adhésion à l'association Loisirs & Culture)

10 € Tarif réduit sur présentation d'un justificatif pour :

- les 13-25 ans,
- les minimas sociaux,
- les étudiants,
- les groupes de 10 personnes et plus,
- les adhérents des associations partenaires de la saison culturelle, à savoir Loisirs & Culture, Clairlieu Animation, le Comité des Fêtes, l'AMCF et l'APM

6 € Tarif pour les enfants jusqu'à 12 ans

25 € Abonnement Roële et Abonnement Ecraignes valables pour 3 spectacles de la saison culturelle au Caveau de la Roële et à la salle Jean Ferrat (ces 2 abonnements équivalents pourront être acquis par les utilisateurs dans les 2 équipements).

Gratuité pour les invités (Gestion des invitations par l'organisateur).

Compte tenu de sa programmation, Clairlieu animation ne souhaite pas la mise en place d'abonnement.

Après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'harmonisation des tarifs de la saison culturelle.

A l'unanimité

5. Convention triennale de substitution à la Convention triennale de partenariat 2015/2017 avec Loisirs et Culture approuvée par le Conseil Municipal du 8 décembre 2014 (M-C. DELUCE)

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Villers-lès-Nancy soutient les associations qui participent au développement et au dynamisme culturel de la commune.

Ces relations privilégiées entre la Ville et les associations culturelles villaroises sont formalisées par des conventions triennales, qui fixent les modalités de mise en œuvre de ces partenariats.

Ainsi, par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la Convention triennale de partenariat avec l'Association Loisirs et Culture.

Or, il convient de compléter la convention initialement signée, notamment par : liste des matériels mis à disposition, obligations diverses en matière d'impôts et taxes, élection de domicile, suppression des avenants annuels, etc.

C'est pourquoi une convention de substitution est proposée au Conseil Municipal ; celle-ci prendra effet à compter du jour de sa signature jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la nouvelle convention.

A l'unanimité

6. Renouveaulement de la convention de partenariat triennale 1^{er} septembre 2014-31 août 2017 avec l'Association « Culture et Bibliothèques Pour Tous de Meurthe-et-Moselle » pour le projet lecture (M-C. DELUCE)

Afin de promouvoir la lecture auprès des jeunes Villarois, la ville de Villers-lès-Nancy a souhaité s'appuyer sur le réseau des bibliothèques gérées par l'association départementale « Culture et bibliothèques Pour Tous de Meurthe-et-Moselle » (C.B.P.T. 54) en prenant en charge, chaque année scolaire, les inscriptions des jeunes Villarois auprès de chacune des trois bibliothèques villaroises de ce réseau associatif.

Ainsi, en 2011, la Ville a signé une convention triennale de partenariat avec l'association « Culture et Bibliothèques Pour Tous de Meurthe-et-Moselle ».

Considérant que cette convention est arrivée à son terme et que les actions menées par l'association précitée répondent aux objectifs fixés, le Conseil Municipal est appelé à renouveler la convention de partenariat avec cette association pour une durée de trois ans.

A l'unanimité

7. Nouvelle dénomination du square Cattenoz / Lyautey (S. CHONÉ)

Dans le cadre des réflexions menées autour du quartier Cattenoz / Bichaton, la commune de Villers-lès-Nancy souhaite dénommer le square à l'angle du boulevard Cattenoz et du boulevard Lyautey.

En référence à l'ancien nom d'une rue adjacente au square actuel, et qui aboutissait à proximité d'un petit pont qui enjambait le ruisseau du Saurupt, il est proposé de dénommer le square Cattenoz / Lyautey : square du Pont de Villers.

L'évolution de Villers à partir des années vingt, ses nouvelles voies, ses quartiers neufs ont conduit à revoir l'état des routes notamment l'aménagement de la rue de Maron et les voies adjacentes. Le ruisseau du Saurupt fut canalisé et la chaussée réhaussée en enterrant le petit pont dont « la construction remontait à l'époque où François Jacquart entrepreneur, bourgeois de Nancy, fit la chaussée depuis la commanderie Saint-Jean jusqu'au dessus de la thuillerie de Lané » (Docteur PERTUY).

Sur proposition du conseil de quartier Placieux-Val, le Conseil Municipal est appelé à approuver la dénomination du square Cattenoz / Lyautey : « Square du Pont de Villers ».

A l'unanimité

8. Fonds de soutien au projet éducatif et social du Conseil Départemental – Demande de subvention pour la structure multi-accueil municipale (O. AIRAUD)

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a créé en 2011 une enveloppe spécifique réservée à l'ensemble des structures d'accueil de la Petite Enfance afin de leur apporter un soutien à la réalisation de leurs projets éducatifs. Ce dispositif est reconduit par ce dernier pour l'année 2015.

Dans la continuité des projets des précédentes années, la Maison de la Petite Enfance « La Sapinière », la Maison de la Petite Enfance « Martine Marchand » et le service d'Accueil Familial ont pour projet de développer des actions nouvelles ou de renforcer des axes pédagogiques déjà débutés.

Le plan de financement de ces projets pour l'année 2015 pour la Maison de la Petite Enfance « La Sapinière » est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Eveil musical	3600 €	Département	3700 €
Ferme itinérante	800 €	Commune	700 €
TOTAL	4400 €	TOTAL	4400 €

Le plan de financement de ces projets pour l'année 2015 pour la Maison de la Petite Enfance « Martine Marchand » est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Formation du personnel	4800 €	Département	5400 €
Analyse des pratiques professionnelles	2200 €	Commune	2900 €
Journées Petite Enfance	1300 €		
TOTAL	8300 €	TOTAL	8300 €

Le plan de financement de ces projets pour l'année 2015 pour l'accueil familial est le suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Formation du personnel	1100 €	Département	1300 €
Spectacle de Noël	800 €	Commune	600 €
TOTAL	1900 €	TOTAL	1900 €

Pour mettre en œuvre ces projets, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour chacune des structures dans le cadre du fonds de soutien au projet éducatif et social.

A l'unanimité

9. Autorisation donnée au maire pour siéger au Conseil d'Administration de la SMACL (O. AIRAUD)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la SMACL Assurances garantit la flotte automobile de la Ville de Villers-lès-Nancy.

Lors de son assemblée générale, la SMACL Assurances a revisité sa gouvernance afin de se préparer à l'entrée en vigueur de la réforme européenne « Solvabilité 2 » à compter du 1^{er} janvier 2016, qui impose la mise en place d'un système de gouvernance efficace et approprié afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

Par conséquent, la gouvernance de SMACL Assurances devient officiellement « Solva2-compatible ». L'assemblée générale de la mutuelle d'assurance des collectivités locales, qui s'est tenue le 24 avril 2015 a adopté le passage d'une gouvernance duale (directoire et conseil de surveillance) à une gouvernance moniste à conseil d'administration et direction générale. La commune de Villers-lès-Nancy a été élue en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans.

Aussi, selon les dispositions statutaires de SMACL Assurances, lors de la nomination d'une personne morale comme administrateur, cette dernière est tenue de désigner un représentant permanent personne physique. Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation de Monsieur le Maire en tant que représentant permanent de la commune de Villers-lès-Nancy pour siéger au sein du Conseil d'Administration de SMACL Assurances.

Etant précisé par ailleurs, que par arrêté en date du 28 mai 2015, Monsieur le Maire s'est désengagé de ses compétences en matière de préparation et passation des marchés publics d'assurances.

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à représenter la Ville de Villers-lès-Nancy auprès du Conseil d'Administration de la SMACL.

A l'unanimité : 7 abstentions

10. Soutien financier à la MJC Lorraine – Projet parentalité (O. AIRAUD)

Initié par la MJC Lorraine et le dispositif de Réussite Educative de Laxou, rejoints par de nombreux partenaires convaincus par cette démarche originale, le projet « être parent » se définit comme « une série de films pour expliquer les enfants ». Cette série de vidéos de 5 à 6 minutes, conçue avec, par et pour des parents sert de support à une action d'envergure de soutien à la parentalité.

Coïncidant avec le projet municipal de soutien à la fonction parentale, la commune entend utiliser cet outil pour développer des actions nouvelles de sa politique à destination des familles.

Aussi, le Conseil Municipal est appelé à apporter son concours financier à ce projet par le biais d'une subvention municipale de 2 000 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir avec la MJC Lorraine.

A l'unanimité